



Compte-rendu CFDT-Météo du comité technique Météo-France tenu le 16 avril 2019

Sommaire :

Centralisation des études et rattachement des divisions MPF à la DSM.....	1
Ouverture de droit à des primes de restructuration.....	2
Point d'étape AP 2022 et premier bilan des CSP administratifs.....	3
Point d'étape Action Publique 2022 à Météo-France (AP2022).....	4
Quelles modalités de gestion de la CAP préfigurée ?.....	5

En suivi des précédentes séances du CTEP,

- un point sera fait sur le plan de Gestion Prévisionnelle des Ressources Humaines (GPRH) au CTEP de juillet : par famille métiers, nous saurons peut-être enfin précisément combien d'agents sont attendus pour remplacer quels départs, sur quels postes et avec quelles compétences
- sur le RIFSEEP, la direction rappelle que toute perte de salaire liée au retard pris en raison de ce sujet sera compensée à l'€ près
- une Web-Ex de présentation générale de la restructuration par le p-dg doit avoir lieu avant juillet.

Centralisation des études et rattachement des divisions MPF à la DSM

Ce qu'a écrit la direction :

Le dossier relatif à la centralisation des études et le rattachement des divisions MPF des DIR à la DSM a été présenté. Les représentants du personnel ont émis un avis unanime défavorable.

Un CTEP sera reconvoqué pour ce dossier.

La direction générale a pris l'engagement de préciser les modalités de gestion relative à l'affectation des agents concernés par les réorganisations du projet AP 2022 avant de publier les postes relatifs à la réorganisation EC MPF. Ce dossier sera examiné dans le cadre d'un GT Ariane avant passage au CTEP reconvoqué.

Nos précisions :

Un gros travail de concertation a eu lieu par les responsables des services concernés au sein de la DSM et en DIR afin de mener au mieux cette centralisation. Les régions sont « vidées » de leur ressource. Nous exigeons le maintien des activités d'étude issues des demandes régionales et de ne pas entraver la réactivité des productions locales, relayant une exigence déjà formulée par la CGT. La CFDT-Météo rappelle par ailleurs que les agents « clim » se sentent abandonnés du fait de l'incertitude persistante sur leur avenir. Tandis que les agents études semblent mieux considérés. Nous ajoutons que les « groupes Rifseep » doivent figurer sur les fiches de poste, ce qui sera le cas rapidement répond la direction. La CFDT-Météo demande de préciser le nombre d'agents dans chaque direction et combien seront en travail à distance.

Le p-dg justifie la vitesse de cette restructuration qui entre pleinement dans le cadre de la vaste centralisation liée à « AP2022 » par le maintien des activités et du contenu du travail, déjà organisé en réseau pour les études, qui ne met pas « *cul par-dessus tête* » les métiers. La restructuration doit se mettre en place au 2 septembre.

La gestion des surnombres est un point d'achoppement ; le p-dg rappelle qu'un cadrage est imposé pour 2022, et qu'il s'agit d'atteindre la cible. En outre, « *l'organigramme sera rempli en priorité par*

des agents dans le secteur Etudes ou MPF », donc tous les postes sont plus ou moins déjà pourvus ; d'autres agents peuvent toutefois postuler. **Mais le p-dg crée la surprise en affirmant que dans son esprit : « les surnombres seront identifiés et les agents qui les constituent seront invités à se reconverter d'ici 2022. »** Tous les représentants des personnels sont stupéfaits ; cette stratégie va à l'encontre de ce qui avait été annoncé. Le p-dg explique préférer cela plutôt que de « rester hypocrite ».

Après une motion intersyndicale, le p-dg indique que cette idée n'est pas une disposition arrêtée. La question des surnombres et de leur gestion sera à l'ordre du jour d'un CTEP exceptionnel : l'administration doit construire son projet avant les CAP traitant des postes liés à la « centralisation des études et rattachement des divisions MPF des Dir ». Du coup, les mobilités sur ces sujets Etudes et Production pourraient faire l'objet de CAP décalées, certainement en juin.

Voilà ce qu'il se cache derrière la phrase du communiqué DG **« La direction générale a pris l'engagement de préciser les modalités de gestion relative à l'affectation des agents concernés par les réorganisations du projet AP 2022 »** : gérer des sièges éjectables.

Du coup (bis), l'ensemble des représentants des personnels votent unanimement contre ce projet, les modalités de mise en œuvre étant sujettes à profonds désaccords.

Le directeur adjoint de la DSM qui a assuré la présentation avait indiqué que « chaque agent a trouvé chaussure à son pied dans cette réorganisation ». Avec cette annonce du p-dg, on se demande s'il est en capacité de maintenir ce propos.

DSR/D estime à 2 ou 3 les surnombres fin 2022 sur le domaine Etudes - MPF. Pour d'autres familles métiers ils sont annoncés plus nombreux, et la direction veut préciser des règles de gestion par souci d'équité et afin de ne pas s'en remettre qu'aux départs à la retraite et aux mutations volontaires.

Ouverture de droit à des primes de restructuration

Ce qu'écrit la direction :

Le projet d'arrêté fixant les modalités de détermination du montant de l'indemnité de départ volontaire instituée en cas de création ou de reprise d'entreprise a été examiné et a reçu un avis unanimement favorable. Les autres textes indemnitaires d'accompagnement des agents dans leurs transitions professionnelles ont été présentés. Ils seront corrigés pour tenir compte des observations faites en séances et ré-examinés à l'occasion du CTEP reconvoqué.

Des arrêtés (textes réglementaires) sont prévus pour prendre effet au 1^{er} janvier, ils concernent :

- L'Indemnité de départ volontaire (IDV)

L'objectif de cette prime est de faciliter le départ de la fonction publique des agents, notamment ceux ayant été touchés par une restructuration.

Explications sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19693>

Le montant de l'indemnité de départ volontaire ne peut excéder deux ans de salaire.

- Il y a une IDV pour restructuration

Le montant de l'IDV pour restructuration est désormais fixé au niveau interministériel. Son calcul est proportionnelle au nombre d'années de service dans l'administration. Pour avoir les 2 ans de salaire (plafond), il faut comptabiliser 24 ans de service.

- Il existe une IDV pour création ou reprise d'entreprise : il est proposé d'en aligner les modalités de calcul sur celles de l'IDV restructuration.

Avis demandé : Vote unanime POUR.

La PRS (Prime de Restructuration de Service) :

La PRS a pour objet d'indemniser financièrement les agents changeant de résidence administrative afin de rejoindre le siège de leur service d'affectation (résidence administrative = lieu de travail).

Ce point sera voté au prochain CTEP.

Le Complément indemnitaire d'accompagnement :

L'objectif est là de faciliter le détachement d'agents vers un autre corps de la fonction publique de l'Etat ou vers les autres fonctions publiques (territoriale et hospitalière). Ce complément de primes qui peut durer 6 ans permet aux agents concernés par une opération de restructuration un maintien de rémunération globale de l'agent en cas d'affectation ailleurs dans la fonction publique.

L'accès à la prime est ouvert pendant deux ans après mutation mais ces dispositifs sont ouverts pendant toute la durée de la restructuration, au moins jusqu'à 2023 indique le p-dg. Dans les textes, il n'est pas précisé de date butoir.

Tous les agents des restructurations sont concernés :

Opération de restructuration
Création du centre de relations clients au sein de la direction centrale des activités commerciales
Création des centres de services partagés des fonctions administratives
Réforme de la mission innovation et partenariats de la direction générale
Centralisation des postes de développement informatique
Centralisation des services de maîtrise de la production finalisée
Centralisation des missions d'études et de conseil
Réorganisation des directions interrégionales de métropole
Réorganisation du pupitrage
Création des centres de services partagés assistance informatique et applicative
Réorganisation de la direction des opérations pour la prévision (DirOP/MOP, DirOP/CMS DirOP/PG et DirOP/MAR)
Réorganisation des services météorologiques rendus à l'aéronautique
Réorganisation des missions d'observation
Ajout acté de : « Fusion d'ENM et de la Direction de la Recherche »

Les mots rayés seront supprimés. Cet ensemble sera voté au prochain CTEP le 14 mai.

Le détail des postes concernés fera l'objet d'une décision du p-dg.

Si vous pensez que votre division a été oubliée, contactez-nous au plus vite.

Point d'étape AP 2022 et premier bilan des CSP administratifs

Ce qu'a écrit la direction :

Un bilan des CSP administratifs a été présenté. Le secrétaire général a prévu une tournée des DIR et une webex pour compléter ce bilan au contact du terrain et prendre les mesures correctrices dans une logique d'amélioration continue.

La CFDT-Météo a relevé quelques points concrets parmi d'autres, qui sont autant de signes que le fonctionnement est loin d'être nominal, ce qui entraîne stress et parfois souffrances.

CSP Dépenses : 37 postes, 33 pourvus dont 11 à distance. 1 arrêt maladie de saturation totale. Les rejets sont à 219 contre 140 l'an passé.

CSP Achats : 21 postes, 19 pourvus, 7 travail à distance. Les DIR ont demandé beaucoup d'aide sur les MAPA. Certains agents ont été confrontés à des problèmes d'accès à un serveur (Petra)...

CSP Déplacement : 15 postes pourvus avec 11 travailleurs à distance (3 protocoles signés).
+ 10 % d'ordres de mission au 1er trimestre (3415). Le CSP a pâti du changement de marché voyages fin janvier, du retard de déploiement de « gfd » qui sert à saisir les ordres de missions.

CSP Recettes : 12 postes pourvus sur 14 postes, avec 7 travailleurs à distance. Le fonctionnement du département des recettes a été impacté par des soucis de l'application SIREPA et des travaux de réorganisation avec les services prescripteurs de la Météopole. Ces difficultés ont entraîné quelques retards de facturation, désormais en résorption.

CSP Formation Permanente : 19 postes pourvus sur 20. Avec 9 travailleurs à distance sans aucun protocole signé. Un agent fait valoir son droit à l'erreur, d'autres ne travaillent pas dans les meilleures dispositions. Une baisse d'activité est en cours, en lien avec un décalage au second semestre de certaines formations.

CSP ARH : [une déclaration est lue en intersyndicale](#) au nom des personnels.

Le nombre de postes ouverts était 18 avec 12 pourvus au 01/01, 16 au 01/04 (avec toutes les DIRs). 9 agents restent à former ! 9 sont en travail à distance. Trois postes sont ouverts en recouvrement ITM et TSM. 2 arrêts maladie en cours.

En réponse aux critiques sur les transferts de tâches (souvent à effet immédiat), SG/D reconnaît que *« parfois cela n'a effectivement pas été fait dans les formes »* malgré le sens que cela pouvait avoir.

En moyenne, 167 agents sont gérés par gestionnaire (nombre équivalent à DCT/RH auparavant).

Les 16 et 17 mars, un séminaire a permis de partager de nombreuses informations.

Le SG convient qu'il est nécessaire de rencontrer les agents, ce qu'il fera (ce qu'il a fait) le 17 avril.

Un constat est partagé entre la direction et les représentants des personnels : « Tous les agents ne sont pas faits pour le travail à distance » et le « travailleur isolé » peut vite être en difficulté.

Le SG reconnaît que le changement est parfois mal vécu ; un temps d'adaptation est nécessaire, et la possibilité d'un sentiment de perte de sens du travail (dans les DIRs notamment). Tout le monde n'avait pas les mêmes pratiques, les outils ne sont pas tous au top ou pas tous totalement adaptés (GPLI, portail agent, outils travail à distance) et certains agents sont totalement isolés, c'est à dire seuls dans leur domaine sur leur site.

Il envisage des accompagnements individualisés, des formations complémentaires, des ajustements des périmètres. Il se rend sur sites (DIRSO : 26 avril ; DIRNE : 30 avril ; DIRCE : 9 mai ; CMS / DIRO : 22 mai Lannion, 23 Rennes ; DIRSE : 29 mai ; DIRN : 6 juin) pour rencontrer des agents.

De manière générale, il propose :

- l'envoi de questionnaire aux agents pour établir les besoins de formation
- de nouvelles communications vers l'ensemble des agents de Météo-France
- Web-Ex générale pour évoquer les sujets qui resteraient pendants, mais cette Web-Ex serait postérieure aux visites sur site

Point d'étape Action Publique 2022 à Météo-France (AP2022)

Un point est fait sur la Montagne.

Pour mémoire, le ministre (N. Hulot) avait demandé à un de ses services un rapport sur la question de l'organisation de Météo-France dans les Alpes du Nord après la présentation faite par la direction de Météo-France d'un regroupement à Grenoble. Ce rapport a été rendu ([cf. intramet](#)). Les élus ont souligné une victoire (cf. le communiqué sur le site internet de [la ville de Chamonix](#)) : *« Nous nous orientons très probablement vers une suspension du projet de regroupement : c'est un vrai soulagement et une victoire pour les territoires concernés et leur population. »*

Le p-dg indique que suite à ces conclusions, les préfets (représentant l'État) ont été saisis du sujet et doivent mener des concertations avec les collectivités locales durant 3 mois.

En septembre, le cabinet du ministère décidera ce qu'il convient de faire.
Météo-France appliquera.

Au sujet d'AP2022, le p-dg évoque la tournée des 3 directeurs dans les régions qui sont chargés de présenter une première mouture afin de recueillir les avis des personnels. Il estime qu'ensuite, il faut « partager », « confronter » les constats, les points d'achoppement.

Selon le p-dg, l'objectif est de présenter un schéma à 80 % valide, clair et net au CTEP du 9 juillet (sans doute avant, puisqu'il devra faire sa présentation à tous en Web-Ex en juin), même si les mutations n'auront lieu qu'en 2021.

Quelles modalités de gestion de la CAP préfigurée ?

Ce qu'a écrit la direction :

Un point d'étape du projet AP 2022 a fait l'objet d'échanges avec les représentants du personnel. Il est par ailleurs prévu une webex de la direction générale à l'attention de l'ensemble des agents avant l'été. La note relative à la gestion des mobilités pré-figurées a été ré-examinée.

L'objectif de cette modalité est de proposer aux agents dont le poste est impacté par le projet AP 2022, une visibilité sur les ouvertures potentielles de poste, afin de faciliter leur projection dans l'évolution de leur carrière. Des modifications tenant compte des échanges en réunion seront intégrées dans une nouvelle version.

Nos précisions :

Parmi les postes présentés comme à pourvoir, il y aura les nouveaux postes, et ceux dont les titulaires ont donné leur accord et validé leur départ à la retraite.

La possibilité de postuler est offerte à tout le monde, c'est à dire tous ceux qui envisageraient une mobilité, car « *tout signal envoyé par un agent est intéressant à prendre* » indique DSR/D. Mais seuls les personnels restructurés auront droit à une priorité (un droit d'option) sur un poste.

Pour la direction, l'objectif est que les agents s'intéressent aux postes offerts, échangent sur ce sujet. Elle pousse un peu plus loin en faisant le lien avec les surnombres. Les directeurs seront chargés d'indiquer aux agents que tout le monde ne sera pas pris sur certains postes. Cette information sera collective mais d'autres seront plus individuelles : les directeurs devront se tenir à disposition pour échanger avec ceux qui hésitent et risquent de ne pas être retenus.

En l'état actuel de la note, la direction donne priorité à un agent en capacité de déménager et qui en manifeste la volonté. En intersyndicale, nous contestons ce point que la direction va reconsidérer : réponse à suivre le 14 mai.

Pour cette CAP préfigurée, il est prévu que représentants de l'administration et représentants des personnels se rencontrent par 3 fois en un plus d'1 mois.

Le p-dg explique qu'il cherche à donner un poste à chacun, en tenant compte de l'intérêt du service.

*

Les points :

- Sur le reclassement dans l'emploi CUT et la décision 2019 qui en liste les fonctions éligibles
- Schéma d'emploi bilan 2018 et projection 2019
- Revalorisation de la grille fonctionnelle des administratifs (effet miroir protocole DGAC)
- ... ainsi que toutes les questions diverses (8)

sont reportés.